

Praticien en maquillage permanent

RNCP34968 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	336
Formacode(s)	42034, 42052
Code(s) ROME	D1208, L1501
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	14/10/2020
Date d'échéance	14/10/2022

Certificateur(s)

VENICOM · SIRET : 79854107400018

Partenaires habilités

51 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 51 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACADEMY BY DJIKA	90123845100016	Former et organiser l'évaluation
AESTHETIC EXPERT FRANCE	88433540700018	Former et organiser l'évaluation
AINES ACADEMIE	84076905300025	Former et organiser l'évaluation
AMBASSADERM	83951386800019	Former et organiser l'évaluation
ANGELIQUEMENT VOTRE	43423693100052	Former et organiser l'évaluation
ANNA DERMO	52922243200013	Former et organiser l'évaluation
ART DE CORPS	49827499200029	Former et organiser l'évaluation
ART DU REGARD	82177013800013	Former et organiser l'évaluation
ASCOR COMMUNICATION	49418824600032	Former et organiser l'évaluation
AURELIE BOUHET NGONO	87902794400021	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 51 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp34968-praticien-en-maquillage-permanent/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification de

praticien.ne en maquillage permanent

valide les compétences de professionnels capables de réaliser de la pigmentation esthétique et réparatrice, de la dépigmentation sans laser et de la prothésie ciliaire.

Cette certification s'inscrit dans une démarche de reconnaissance des compétences spécifiques devant être maîtrisées afin de pouvoir proposer et réaliser des prestations de qualité professionnelle.

Ces compétences relèvent d'un métier à part entière qui fait du praticien.ne en maquillage permanent un profil recherché par les instituts de beauté, par les cabinets d'esthéticiens et par les centres de soin. La certification est d'autant plus essentielle que le praticien.ne en maquillage permanent intervient sur des prestations qui impactent visiblement la peau des clients de manière potentiellement durable. L'objectif de la certification est de contribuer à faire reconnaître le niveau d'expertise technique requis pour exercer ce métier dans les règles de l'art.

Pour les professionnels comme pour les structures souhaitant faire intervenir des praticiens.nes en maquillage permanent, la certification offre des garanties quant aux compétences maîtrisées et permet de proposer en toute sécurité des prestations aux différents clients.

Dans le contexte actuel, l'absence de certification ou de qualifications ne valorise pas les professionnels qui ont les compétences requises et ne les distinguent pas de ceux qui pratiqueraient sans avoir été formés.

Pour les clients, cela crée une confusion dangereuse. L'activité n'étant pas réglementée, cela peut occasionner des dérives qui peuvent avoir des incidences très graves.

Les prestations que peut proposer un praticien.ne en maquillage permanent sont souvent élevées et restent longtemps visibles, il est donc essentiel de proposer une certification à la hauteur des enjeux. Les normes d'hygiène sont très strictes et il convient de s'assurer que les professionnels les maîtrisent et puissent les appliquer ; tout comme ils doivent adopter un rôle de conseiller pour ne pas pousser les clients vers certaines pratiques mais bien les informer et les sensibiliser.

La certification proposée permet ainsi de réduire considérablement les risques pour le professionnel comme pour le client, tout en augmentant les compétences et en contribuant à faciliter des recrutements futurs.

ACTIVITÉS VISÉES

- Il/elle définit une offre de praticien.ne en maquillage permanent en relation avec les besoins du marché, son lieu d'implantation et la cible visée.
- Il/elle assure le développement, la promotion et la gestion commerciale et administrative de son activité.
- Il/elle sélectionne des matériels et des produits, et choisit des fournisseurs en fonction de son positionnement professionnel.
- Il/elle identifie des besoins et des attentes client et réalise un diagnostic esthétique.
- Il/elle s'informe de l'état de santé du client et des contre-indications potentielles à une dermopigmentation.
- Il/elle analyse la physionomie, la morphologie, et le style du client.
- Il/elle définit et valide avec son client un projet de maquillage permanent personnalisé.
- Il/elle précise les techniques, les outils, les produits et les modalités de son intervention en fonction du client et du projet.
- Il/elle installe son espace de travail, prépare et organise ses outils et ses produits, anticipe ses besoins.
- Il/elle sélectionne les teintures et/ou les pigments en fonction de la carnation de la personne et de l'effet voulu.
- Il/elle applique et fait appliquer les procédures d'hygiène, et met en œuvre les procédures d'asepsie de la peau avant intervention.
- Il/elle exécute des techniques de maquillages permanents en fonction d'une demande client et de la localisation de l'intervention.
- Il/elle utilise des outils, des matériels et des produits de maquillages permanents en respectant les règles d'usage.
- Il/elle réalise des pigmentations correctives, des détatouages ou des dépigmentations sans laser en fonction d'une demande client.
- Il/elle réalise la pose d'extensions de cils.
- Il/elle réalise la pose de mascara semi permanent.
- Il/elle réalise le rehaussement des cils.
- Il/elle remplit et fait remplir au client les documents de post-pigmentations obligatoires.
- Il/elle informe le client des suites de l'intervention et des protocoles de soins et d'hygiène à respecter.
- Il/elle assure le suivi et les retouches nécessaires à la qualité et la durabilité de son travail.
- Il/elle observe rigoureusement les procédures de nettoyage, de désinfection, de stérilisation, de surveillance et de conditionnement des matériels et des produits selon la réglementation et les normes sanitaires en vigueur.
- Il/elle se maintient en compétence en fonction de l'évolution du secteur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Réaliser une étude de marché et positionner une activité de praticien.ne en maquillage permanent.

- Rédiger une proposition commerciale, préciser des prestations et définir des tarifs.
- Sélectionner des matériels, des produits et des fournisseurs en fonction d'une cible.
- Utiliser des outils de communication et promouvoir son activité.
- Gérer les dimensions financières et administratives d'une activité en fonction d'un statut professionnel.
- Recueillir et préciser une demande client.
- Réaliser un diagnostic de la peau, des cils et/ou des sourcils, analyser les caractéristiques d'un visage et d'un style.
- Identifier les contre-indications d'une intervention en dermographie.
- Cibler une technique, des outils et des produits en fonction d'un besoin client.
- Informer un client des risques et des procédures de manière professionnelle.
- Evaluer la durée et les modalités d'une prestation.
- Exécuter les protocoles de nettoyage et de désinfection d'un poste de travail, organiser son espace de travail de manière opérationnelle.
- Sélectionner et installer le matériel en fonction d'une prestation, anticiper ses besoins.
- Identifier les produits, les couleurs et les pigments adaptés à une personne et à un projet.
- Mettre en œuvre des pigments et des produits cosmétiques, réaliser la préparation et les mélanges de produits techniques.
- Utiliser correctement des matériels et des outils de dermographie.
- Réaliser des tracés préparatoires, exécuter des techniques de maquillage permanent, pigmenter.
- Corriger une erreur de pigmentation, dépigmenter ou détatouer une zone en minimisant la visibilité de l'intervention.
- Réaliser la pose d'extensions de cils.
- Réaliser un rehaussement de cils et un mascara semi permanent.
- Camoufler une cicatrice ou un défaut, réaliser une dermographie mammaire esthétique et réaliste.
- Respecter les procédures post-pigmentation, informer le client des suites d'une intervention, préciser un protocole de soin, d'hygiène et d'entretien post-pigmentation.
- Evaluer l'évolution et l'état d'une pigmentation ancienne, localiser les retouches nécessaires et les réaliser correctement.
- Capacité à nettoyer, ranger et stériliser des matériels en fonction des normes sanitaires, organiser un conditionnement correct des produits.
- Respecter strictement les protocoles d'hygiène et de santé

Blocs de compétences

RNCP34968BC01 — Création et gestion d'entreprise adaptée au praticien en maquillage permanent

LISTE DE COMPÉTENCES

- C1.1 Identifier des attentes et des besoins de clients, étudier un marché afin de sélectionner un lieu d'implantation
- C1.2 Déterminer une offre tarifaire afin de se positionner sur un marché par rapport à des offres concurrentes adaptées en fonction du public ciblé
- C1.3 Rédiger une proposition commerciale, détailler des contenus de prestations afin de présenter une activité
- C1.4 Exercer une veille des tendances et des nouveautés (produits et techniques) afin de sélectionner des matériels et des produits adaptés aux prestations et à la cible visée
- C1.5 Identifier des fournisseurs afin d'assurer les commandes en estimant des stocks nécessaires au regard d'une activité
- C1.6 Paramétrer un logiciel adapté afin de réaliser des devis, des facturations et de gérer des encaissements
- C1.7 Sélectionner et utiliser des supports de communication papier ou numérique afin d'assurer la promotion de son activité
- C1.8 Réaliser des prévisionnels d'activité et des investissements afin de garantir la rentabilité d'une activité
- C1.9 Identifier les obligations financières, comptables et administratives de son activité afin de respecter les réglementations applicables à un statut

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle

Rédaction d'un plan de développement de l'activité

Les candidats doivent structurer et présenter un projet de création d'une activité de praticien.ne en maquillage permanent

Projet présenté devant un examinateur en charge de l'évaluation

RNCP34968BC02 — Réalisation d'une prestation de maquillage permanent

LISTE DE COMPÉTENCES

- C2.1 Accueillir et mettre en confiance le client, écouter activement sa demande, préciser ses besoins
- C2.2 Evaluer l'état et la qualité de la peau. Analyser la morphologie et le style de la personne, prendre en compte sa personnalité afin de la conseiller
- C2.3 Interroger les clients à partir de questionnaires afin de contrôler les antécédents médicaux
- C2.4 Définir un type d'intervention et prioriser une technique, des outils et des produits adaptés
- C2.5 Informer les clients sur les types de maquillages et leur permanence afin de prévenir le client des risques éventuels, des procédures préparatoires et des modalités d'intervention
- C2.6 Nettoyer, désinfecter et installer son poste de travail
- C2.7 Sélectionner les couleurs avec la personne et l'effet voulu afin de réaliser les mélanges ou les préparations individualisés
- C2.8 Appliquer la procédure d'hygiène et mettre en œuvre les procédures d'asepsie de la peau
- C2.9 Utiliser un dermographe électrique ou manuel, choisir les aiguilles
- C2.10 Sélectionner les pigments afin d'obtenir les effets souhaités
- C2.11 Effectuer les tracés préparatoires afin de le valider avec le client
- C2.12 Pigmenter en méthode manuelle ou avec un dermographe pour créer, modifier ou corriger une pigmentation
- C2.13 Détatouer ou dépigmenter pour effacer ou corriger
- C2.14 Remplir et faire remplir les documents post-pigmentation
- C2.15 Renseigner le client sur les suites de la pigmentation ou de la technique mise en œuvre afin de prévenir des risques d'infection et/ou des comportements non adaptés
- C2.16 Expliquer au client le protocole de soin, d'hygiène et d'entretien à respecter après l'intervention
- C2.17 Planifier avec le client les séances afin d'effectuer des interventions de finalisation, d'entretien ou de retouche
- C2.18 Evaluer l'évolution, l'état et les besoins d'intervention afin d'identifier des besoins de suivis
- C2.19 Réaliser les retouches nécessaires afin de prolonger la qualité et la durée de vie du maquillage permanent
- C2.20 Assurer la traçabilité des interventions
- C2.21 Réaliser et utiliser des images de maquillages réalisés afin de promouvoir une activité en accord avec les clients

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle

Epreuve pratique durant laquelle le candidat devra prendre en charge de façon autonome, l'accueil, le travail préparatoire, la réalisation et le travail post procédural sur cliente des prestations suivantes :

- Pigmentation en méthode manuelle de sourcils
- Pigmentation avec dermographe de sourcils, lèvres et eye-liner
- Pigmentation réparatrice d'aréoles mammaires, capillaire et de cicatrices/vergetures
- Dépigmentation et détatouage

L'ensemble des prestations est réalisée en supervision avec un examinateur en charge de l'évaluation.

Passage de l'habilitation hygiène et salubrité obligatoire pour la pratique du maquillage permanent

RNCP34968BC03 — Pose de prothésie et de rehaussement ciliaire

LISTE DE COMPÉTENCES

- C3.1 Accueillir et mettre en confiance le client, écouter activement sa demande, préciser ses besoins
- C3.2 Evaluer l'état et la qualité des cils. Analyser la morphologie et le style de la personne, prendre en compte sa personnalité afin de la conseiller
- C3.3 Interroger les clients à partir de questionnaires afin de contrôler les antécédents médicaux
- C3.4 Définir un type d'intervention et prioriser une technique, des outils et des produits adaptés
- C3.5 Informer les clients sur les types de techniques et leur permanence afin de prévenir le client des risques éventuels, des procédures préparatoires et des modalités d'intervention
- C3.6 Nettoyer, désinfecter et installer son poste de travail
- C3. 7 Sélectionner les produits avec la personne et l'effet voulu
- C3.8 Appliquer la procédure d'hygiène
- C3.9 Réaliser la prothésie ou le rehaussement ciliaire. Appliquer un mascara semi permanent
- C3.10 Remplir et faire remplir les documents post-prestation
- C3.11 Renseigner le client sur les suites de la prestation ou de la technique mise en œuvre afin de prévenir des

risques d'infection et/ou des comportements non adaptés

C3.12 Expliquer au client le protocole de soin, d'hygiène et d'entretien à respecter après l'intervention

C3.13 Planifier avec le client les séances afin d'effectuer des interventions de finalisation, d'entretien ou de retouche

C3.14 Evaluer l'évolution, l'état et les besoins d'intervention afin d'identifier des besoins de suivis

C3.15 Réaliser les retouches nécessaires afin de prolonger la qualité et la durée de vie de la prestation

C3.16 Assurer la traçabilité des interventions

C3.17 Réaliser et utiliser des images des prestations réalisés afin de promouvoir une activité en accord avec les clients

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle

Epreuve pratique durant laquelle le candidat devra prendre en charge de façon autonome, l'accueil, le travail préparatoire, la réalisation et le travail post procédural sur cliente d'une prothésie et d'un rehaussement ciliaire avec mascara semi permanent

L'ensemble des prestations est réalisée en supervision avec un examinateur en charge de l'évaluation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le praticien.ne en maquillage permanent exerce son activité en:

- Instituts de maquillage permanent
- Instituts de tatouage
- Instituts de beauté
- Salons de soins esthétiques
- Structures médicalisées

Le praticien.ne en maquillage permanent peut travailler sous statut d'indépendant ou de salarié.

Les secteurs d'activité concernés sont:

- La beauté
- L'esthétique
- La

santé

- Le social
- Les soins personnels

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Praticien.ne en maquillage permanent

Pigmentateur.trice expert.e beauté

Pigmentateur.trice

Expert.e en maquillage permanent

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n° 2008-149 du 19 février 2008

Arrêté du 3 décembre 2008

Arrêté du 12 décembre 2008

Arrêté du 23 décembre 2008

Arrêté du 23 juin 2011A

rrêtés du 6 mars 2013 & du 24 mai 2013

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)

Faible (2/5)

Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.

Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 943 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en services aux personnes (48 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	T0X60 — Coiffeurs, esthéticiens · tension 5/5 (Très élevée) U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	43 412
Jugés difficiles à recruter	29 %
Emplois saisonniers	24 %
Familles professionnelles (FAP)	T0X60 — Coiffeurs, esthéticiens U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Composition du jury de la délivrance de la certification : 5 professionnels en activité

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 569 €
Prise en charge	Branches concernées
6 569 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date de décision	14/10/2020
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	14/10/2022

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	17	0	100 %	—
2020	4	0	100 %	50 %
2019	14	0	72 %	71 %
2018	10	0	77 %	95 %
2017	12	0	83 %	58 %

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.ecole-francaise-du-look.com/1/pigmentatrice-experte-beaute>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34968/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	3 089
Parcours menés à terme	2 930
Taux d'achèvement	95 %
Période	02/2022 – 03/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	5 430
Montant total engagé	7 564 297 €
Coût moyen par dossier	1 393 €
Durée moyenne	21 h
Période	11/2020 – 10/2022
France compétences	90 %
Reste à charge titulaire	6 %
France Travail	2 %
Régions	1 %
Entreprise	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
OPCO	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.